

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE CRÊTS EN BELLEDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à 20h00, le conseil municipal de la commune de Crêts en Belledonne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LAMBERT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, assisté de Agnès DARBON, désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 13/06/2024 **Date d'affichage :** 13/06/2024

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

**Présents :**

BACHELOT Pierre – BRUNET-MANQUAT Laurent – DALBAN-CANASSY Daniel – DARBON Agnès – FALL David – GADEL Nelly – GIRAULT-FERRARI Jeanne-Marie – HERAUD Régis – JOUVEL-TRIOLETT – LAMBERT Pierre – LARDIERE Jérôme – LAVAL Frédéric – MIETTON Eve – PONT Philippe – VANEL Céline – VILLOT Jean-Paul.

**Absents :**

CROUTEIX Michel – JOUINEAU Catherine – GEST Véronique – GIVAUDAN Maxime – Stéphane – MENGUY Laurie – TABELT Youcef – TRUCHASSOUT Vanessa – ZAPPIA Jacqueline.

**Pouvoirs :**

GIVAUDAN Maxime à BRUNET-MANQUAT Laurent – MENGUY Laurie à GIRAULT-FERRARI Jeanne-Marie – ZAPPIA Jacqueline à HERAUD Régis.

**Excusés :** MENGUY Laurie – GIVAUDAN Maxime – ZAPPIA Jacqueline .

Soit, 16 présents, 19 votants, 24 conseillers en exercice. Lesquels, formant la majorité des membres en exercice,

**OBJET : TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE L'ÉCOLE  
PRIMAIRE (A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024).**

Madame Eve MIETTON,

Indique que les tarifs de la garderie périscolaire de l'école primaire n'ont pas été révisés depuis 2018,

Du fait de l'inflation et de la hausse des prix, il est proposé d'augmenter les tarifs de la garderie périscolaire pour l'école primaire de Crêts en Belledonne de 4%. Les tarifs proposés sont les suivants :

ECOLE PRIMAIRE (maternelle et élémentaire)	DEMI-HEURE MATIN ET SOIR		
	TARIFS	2ème enfant en périscolaire moins 10 %	3ème enfant et suivant en périscolaire moins 15%
Tranches			
Moins de 300	0.46 €	0.42 €	0.38 €
Entre 301 et 500	0.54 €	0.49 €	0.46 €
Entre 501 et 700	0.71 €	0.63 €	0.60 €
Entre 701 et 900	0.87 €	0.79 €	0.74 €
Entre 901 et 1100	1.04 €	0.94 €	0.88 €
Entre 1101 et 1300	1.22 €	1.09 €	1,03 €
Entre 1301 et 1500	1.26 €	1.13 €	1.07 €
Entre 1501 et 1900	1,32 €	1.18 €	1.12 €
Plus de 1901	1.38€	1.25€	1.17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver les tarifs proposés pour la garderie périscolaire,
- Charger Monsieur le Maire de les faire appliquer à compter du 1er septembre 2024.

Pour certifier conforme,  
 Fait et délibéré à Crêts en Belledonne  
 Le 20 juin 2024

Pierre Lambert  
 Le 1<sup>er</sup> Adjoint, par suppléance, pour le Maire empêché

